



## Partie civile pour procedure penale

Par **caro**, le **20/04/2012** à **17:16**

Bonjour,

je suis actuellement en procedure pour le viol de ma fille qui a eu lieu par mon ex concubin de ses 14 ans a ses 18 ans l'enquete dure depuis 1 an et demi je viens de recevoir un courrier me disant que pour le juge l'enquete etait termine et que le procureur avait un delai de 1 mois pour rendre sa decision est ce que cela veut dire que nous allons enfin avoir une date pour le jugement et que nous saurons en meme temps si cette affaire auras lieu en correctionnelle ou aux assises

merci de votre aide